

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RUE DE LA GRAVIERE

N° 2026-007TVX

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise INEO LACQ, en charge des travaux de terrassement et branchement électrique pour le compte d'ENEDIS, rue de la Gravière, hors agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** la permission de voirie de MACS N° 2026-T-SGM-3676, en date du 27/01/2026,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise INEO LACQ est autorisée à effectuer les travaux de terrassement et branchement électrique pour le compte d'ENEDIS, rue de la Gravière, hors agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 16/03/2026 au 26/03/2026 inclus.
- ARTICLE 2 :** Les deux sens de circulation sont concernés, avec un empiètement sur la chaussée et un maintien de largeur de voie de 5 mètres durant les travaux ainsi qu'une interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds avec une vitesse limitée à 30 kilomètres par heure.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise INEO LACQ est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise INEO LACQ.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise INEO LACQ.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,
 - M. le Responsable des Services Techniques,
 - M. le Responsable de la Police Municipale,
 - Service voirie de MACS
 - INEO LACQ, TSA 70011 69134 Dardilly Cedex,

Fait à Saint Geours de Marenne, le 3 mars 2026

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

